
BOOST du temps pharmacien GMF :

Bonification organisationnelle orientée en soutien à la thérapie en GMF

Par Ariane Baribeau, Maxime Chevrier, Stéphane Gautreau, Laura Howard et Marie Titolo-Robitaille (étudiants en 4e année de pharmacie)

Supervisés par Anne Maheu, B.Pharm., M.Sc., FOPQ et Léonie Rouleau, PharmD, PhD

Révisés (07/2023) par Line Guénette, Nicolas Dugré et Marie-Claude Vanier

Introduction

- L'intégration du pharmacien parmi les équipes interprofessionnelles des GMF s'est faite graduellement, et c'est seulement depuis 2022 que presque tous les GMF, soit 95% des GMF (358/377 GMF) ont un pharmacien au sein de leur équipe
- Le MSSS accorde approximativement 0,2 ETC (équivalent temps complet) pharmacien par 10 000 patients inscrits au GMF (12 000 patients pondérés), ce qui équivaut à une journée de 8 heures par semaine pour un GMF de niveau 2.
- En décembre 2020, le RQP GMF a publié un énoncé de position sur la présence des pharmaciens en GMF. Leur principale recommandation était le rehaussement du temps du pharmacien GMF à 1 ETC pharmacien par 10 000 patients inscrits (ou 12 000 patients pondérés), assumant qu'un temps complet est équivalent à 37 heures par semaine, pour maximiser les bénéfices pour le GMF et les patients.
- D'avril 2022 à mars 2023, le MSSS a soutenu un projet pilote de rehaussement du temps pharmacien GMF sur 5 sites en co-construction avec le RQP GMF (Réseau québécois des pharmaciens GMF).

Méthodologie

Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, le MSSS a accordé un budget supplémentaire afin de soutenir un projet pilote de rehaussement du temps pharmacien en GMF. Ce projet avait pour but d'évaluer les effets d'un **rehaussement de 96 heures par semaine répartis sur cinq sites**, en tentant de se rapprocher autant que possible de 1 ETC par 10 000 patients inscrits.

Critères de sélection des GMF participants:

- Différents endroits à travers le Québec et différents niveaux de GMF
- Réalités de GMF différentes (un site vs multi-sites, rural vs urbain)
- Entente de pratique avancée en partenariat (EPAP) en place ou sur le point de l'être
- Soutien du médecin responsable lors de la demande (lettre d'appui requise)
- Pharmacien expérimenté, bien intégré dans l'équipe GMF et ayant une pratique exemplaire

Afin d'évaluer les effets du rehaussement nous avons :

- Effectué une analyse des rapports trimestriels rédigés par les pharmaciens GMF impliqués dans le projet
- Réalisé des entrevues avec les pharmaciens GMF des 5 sites du projet pilote
- Réalisé des entrevues avec des pharmaciens GMF du groupe de chercheurs du RQP GMF
- Réalisé un sondage auprès des pharmaciens GMF sur le rehaussement des heures en GMF pour 2023-2024

Tableau 1 : Caractéristiques des cinq sites sélectionnés afin de participer au projet pilote de rehaussement du temps pharmacien en GMF 2022-2023

GMF	Niveau	Nom du pharmacien	Nombre d'heures (par semaine)			ETC par 12000 patients pondérés (Assumant 48 sem et 37,5 hres/sem)	
			Contrat 2022	Supp.	Total	Contrat 2022	Total
GMF St-Donat	3	Caroline Pichette (Judith Richard, Amélie St-Georges et Laurence Paquette) (4 sites)	13	21	34	0,35	0,91
GMF des Abénakis	3	Stéphane Côté (3 sites)	10	11	21	0,27	0,56
GMF Lafontaine	4	Amélie Boudreau	13	24	37	0,28	0,79
GMF Cyriac	10	Isabelle Tremblay	28	12	40	0,27	0,39
GMF-R Sud-Ouest	11	Léa Prince-Duthel (Lara Kassem, Benoit Charbonneau et Arris Serkane)	32	28	60	0,28	0,53

Principaux constats

1. Bonification des activités avec le rehaussement des heures

Plusieurs bénéficiaires ont été soulevés dans les rapports trimestriels et les entrevues, dont une explosion du nombre de demandes de consultation, l'établissement d'une collaboration interprofessionnelle riche, un délai de réponse plus court, une standardisation des notes au dossier et une implication accrue des pharmaciens dans la prise en charge des patients orphelins du GAP (inscrits collectivement).

2. Les ententes de pratique avancée en partenariat (EPAP)

Les EPAP permettent une autonomie professionnelle et facilitent des processus qui avant nécessitaient plusieurs communications avec le médecin et peuvent ainsi libérer du temps au médecin. Selon les pharmaciens interrogés, certains médecins présentent toujours une réticence à signer les EPAP dus à un manque de connaissances sur le sujet et une certaine peur de perdre le contrôle. De plus, le chevauchement de certains droits de pratique rend floue la limite entre les rôles des différents professionnels du GMF. Il en ressort un besoin de définir clairement les rôles du pharmacien, de l'infirmière et du médecin pour les pathologies les plus fréquentes pour éviter un dédoublement de tâches et optimiser la complémentarité.

3. La liaison avec les pharmaciens communautaires

Une communication efficace avec les pharmaciens communautaires est importante. Les pharmaciens GMF ont utilisé une partie des heures supplémentaires afin d'améliorer la collaboration avec les pharmaciens communautaires. Ceci a permis d'augmenter les transferts de dossiers simples (pour l'ajustement de la pharmacothérapie) vers les pharmaciens communautaires afin de libérer plus de temps pour les professionnels des GMF pour les cas complexes.

De plus, les pharmaciens communautaires ont pu avoir accès, via un pair, à certaines informations du dossier médical électronique. Des décisions et modifications nécessaires ont ainsi pu être faites en temps opportun tout en diminuant le nombre de télécopies.

Tableau 2 : Activités rapportées lors du projet pilote

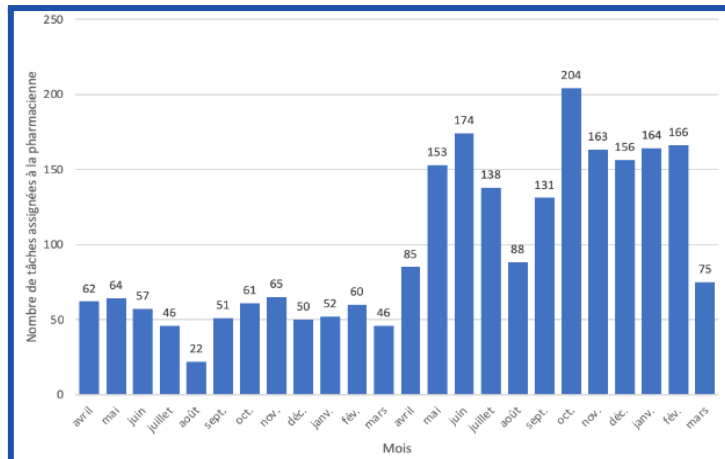
Types d'activités	Activités spécifiques
Soutien aux patients et à l'équipe	Rattraper le retard des demandes d'informations et des révisions de dossier
	Plus de présence pour répondre aux questions ponctuelles des professionnels de la santé et discussions de cas (médecin, infirmière, pharmacien communautaire, spécialiste)
	Plus de PEC et PEC de dossiers complexes incluant pour des professionnels absents (congé maternité, arrêt maladie)
Restructuration et élargissement de l'offre de service	Explication du rôle du pharmacien aux autres intervenants du GMF
	Transfert d'appels (des agentes) de patient en lien avec leurs médicaments
	Soutien des patients du GAP (inscription collective)
	Soutien de patients au SAD
	Plan d'action patients MPOC, PEC patients migraineux, développement de trajectoires de soins, etc.
Liaison avec pharmaciens communautaires	Rencontre avec les pharmaciens communautaires du territoire
	Organisation du transfert de suivis de patients aux pharmaciens communautaires
	Gestion des ruptures de stock
Développement de projets	Enseignement (midi conférences, groupe TEAMS, encadrement des stagiaires, etc.)
	Participation à des projets internes (rédaction d'ordonnances collectives, révision de l'acte, liste pour la trousse d'urgence, etc.)
	Standardisation des notes au dossier pour extraction

4. La perception des autres professionnels du GMF

L'expertise du pharmacien GMF est d'autant plus reconnue par les membres de l'équipe et permet de réduire la charge de travail des autres professionnels, de bonifier l'accessibilité aux patients et d'assurer une pharmacothérapie plus sécuritaire.

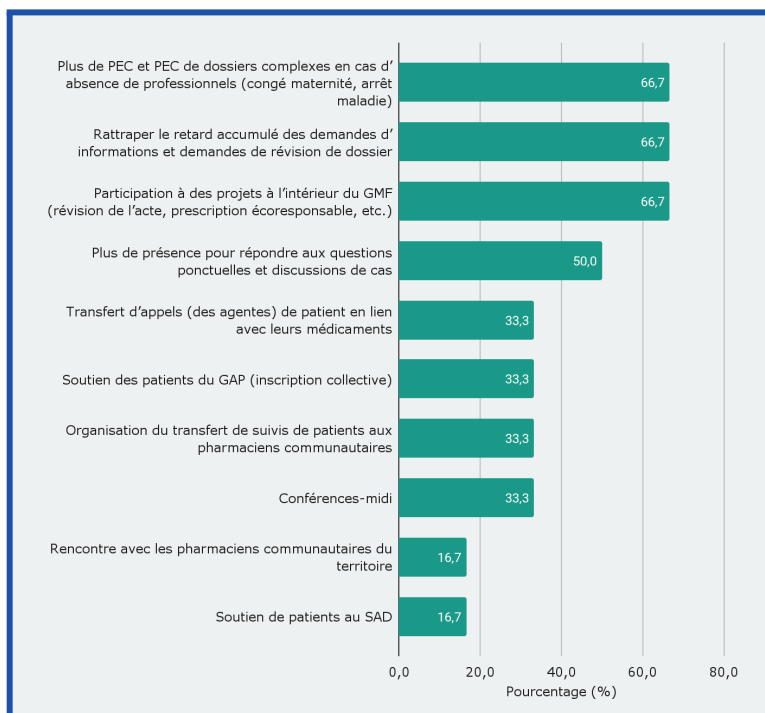
Grâce au rehaussement, une “**explosion**” des demandes de consultations chez le pharmacien GMF a été notée. Par exemple, la pharmacienne Amélie Boudreau du GMF Lafontaine a documenté le nombre de tâches et d'interventions qu'elle a effectuées dans les 2 dernières années afin de démontrer l'impact du rehaussement du temps pharmacien (voir figure 1). Effectivement, le nombre mensuel de tâches a doublé après seulement un mois suivant le début du projet pilote et ce nombre s'est ensuite maintenu tout au long du projet (153 tâches en mai 2022 vs 85 en avril 2022).

Figure 1 : Nombre de tâches assignées à la pharmacienne du GMF Lafontaine de avril 2021 au 14 mars 2023



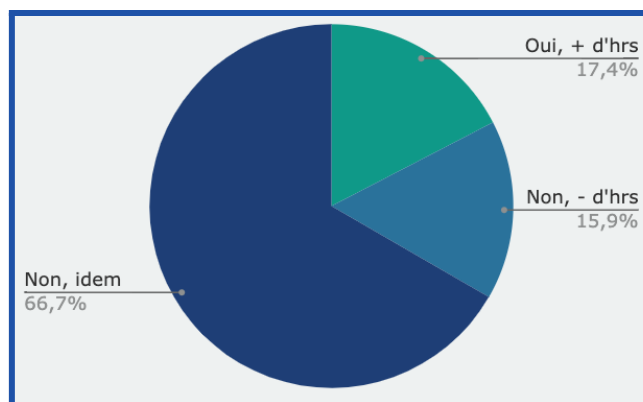
Sondage réalisé auprès des membres du RQP GMF: en mai 2023, nous avons réalisé un sondage auprès des membres du RQP GMF afin de documenter la présence des pharmaciens GMF des périodes 2022-2023 et 2023-2024, les bénéfices perçus par les pharmaciens d'une augmentation de leur présence et les diminutions de services qui résulteraient d'une réduction du temps pharmacien. Un total de 70 pharmaciens en GMF ont répondu au sondage. Nous avons notamment questionné les pharmaciens pour savoir s'ils avaient réussi à bonifier leurs heures en 2023-2024 et la manière dont ils pensaient utiliser leurs heures supplémentaires si un rehaussement du temps pharmacien était possible au sein de leur GMF (voir figures 2 et 3).

Figure 2 : Sondage RQP GMF 2023 - Si vous pouviez avoir un rehaussement des heures, de quelle façon utiliseriez-vous les heures additionnelles?



Ces réponses reflètent bien que le nombre d'heures actuel est insuffisant et qu'il y a un besoin de rehaussement des heures pharmaciens en GMF. La complexité et la difficulté des pharmaciens présentement en GMF à obtenir un rehaussement de leurs heures a été documentée.

Figure 3 : Sondage RQP GMF 2023 - Avez-vous réussi à bonifier vos heures en 2023-2024?



Éléments clés ressortis des rapports et des entrevues

- La bonification du temps de présence du pharmacien GMF a permis une meilleure compréhension du rôle du pharmacien parmi l'équipe interprofessionnelle.
- Par leur nombre d'interventions croissant au fil des mois, les pharmaciens sont convaincus qu'ils ont pu **réduire le nombre de complications, d'hospitalisations ainsi que le nombre de consultations médicales** qui auraient été nécessaires si les pharmaciens n'étaient pas intervenus dans certains dossiers.
- Certains pharmaciens ont également **mis en place des trajectoires de soins** au sein de leur GMF afin de mieux définir le rôle de chaque intervenant parmi l'équipe interprofessionnelle pour des problèmes de santé particuliers et éviter un dédoublement de tâches (hypothyroïdie, MPOC, migraines).
- Le pharmacien GMF permet d'**optimiser le temps médecin à la clinique**. Les médecins peuvent alors exécuter d'autres tâches davantage en lien avec leurs expertises. Cela favorise également l'accès à un médecin de famille à un plus grand nombre de patients
- L'EPAP n'ajoute pas du travail en soi, mais est plutôt **un outil pour simplifier la vie des médecins et des pharmaciens**.
- En déléguant les suivis simples vers les pharmaciens communautaires, les professionnels exerçant en GMF peuvent se concentrer davantage sur les patients avec des besoins médicaux aigus, des pathologies plus complexes ou des prises en charges de patients orphelins.
- La précarité actuelle du poste du pharmacien GMF a été documentée dans le projet pilote: **le pharmacien doit continuellement se battre afin de pouvoir conserver son poste et ses heures**.
- Le **pharmacien GMF est devenu un spécialiste** qui se mérite une place dans l'ensemble des GMF avec des heures rehaussées.
- Le besoin augmenté d'effectifs en GMF doit être tenu pour compte dans la planification future des effectifs pharmaciens au Québec.
- Dans un futur proche, la mise en place d'un horaire en accès adapté incluant le pharmacien serait bénéfique et permettrait aux patients d'avoir accès au bon professionnel au bon moment.
- La direction de la 1^{ère} ligne du MSSS a recommandé aux GMF ayant participé au projet de poursuivre le rehaussement du temps pharmacien en 2023-2024 en utilisant les différents budgets du GMF. Ce fût très complexe de trouver les fonds nécessaires pour permettre le maintien du rehaussement, toutefois **la bonification du temps pharmacien se poursuit dans 3 des GMF** (St-Donat, Lafontaine et Sud-Ouest).
- Le projet pilote ne comportait pas de volet sur la perception des patients sur le rôle et la pertinence du pharmacien en GMF (le projet EXPAND en cours répondra à ces questions).

Depuis la mise en place de l'EPAP, je prescris beaucoup plus sans systématiquement tout faire contresigner par le médecin, ce qui accélère le processus et qui est moins lourd pour ces derniers. Je ne fais seulement que les aviser lors de l'instauration d'un nouveau traitement et lorsque je quitte un dossier (fin de suivi), ou bien sûr si j'ai des questionnements ou besoin d'un avis avant de faire une modification de traitement

– Amélie Boudreau, pharmacienne au GMF Lafontaine



Conclusion

Le projet pilote 2022-2023 suggère plusieurs bénéfices d'un rehaussement du temps pharmacien en GMF, tel que l'optimisation de la pharmacothérapie des patients, la libération du temps médecin, une meilleure collaboration intraprofessionnelle et la perception d'une réduction des complications, des hospitalisations et des consultations. Il est important de souligner que, selon les pharmaciens interrogés, la mise en place d'EPAP et le rehaussement du temps pharmacien ont permis aux professionnels des GMF de mieux reconnaître l'expertise du pharmacien en GMF et de constater son plein potentiel, ce qui a favorisé la collaboration interprofessionnelle.

Les résultats du sondage ont aussi permis de démontrer que la mise en place d'EPAP a progressé dans la dernière année mais demeure toujours une priorité à intégrer pour tous les milieux et qu'une minorité de pharmaciens GMF ont obtenu un rehaussement de temps pour l'année 2023-2024.

Il est évident qu'un rehaussement du temps pharmacien en GMF à 1 ETC par 10 000 patients inscrits (12 000 pondérés) permettrait une approche proactive et collaborative pour l'amélioration des soins fournis aux patients et le soutien de l'équipe du GMF. Le RQP GMF comprend les montants importants que représentent ce type de rehaussement. Malgré tout, un rehaussement quel qu'il soit, permettant une présence accrue et une disponibilité pour les pharmaciens et les équipes GMF pourrait être tout de même bénéfique et significatif pour les soins aux patients.

Le projet pilote de rehaussement du temps pharmacien a démontré qu'**une bonification des heures permet d'optimiser le rôle du pharmacien GMF**. À la lumière des résultats obtenus dans ce projet pilote, les seuils suivants de présence minimale du pharmacien GMF sont proposés:

- GMF niveaux 1 et 2 : Présence minimale de 3 jours par semaine
- GMF niveaux 3 et 4 : Cibler 0,8 ETC par 10 000 patients inscrits (12 000 pondérés)
- GMF niveaux 5 et plus : Cibler 0,5-0,6 ETC par 10 000 patients inscrits (12 000 pondérés)

Cette augmentation facilite l'intégration du pharmacien GMF et lui permet d'être présent en temps opportun pour soutenir l'équipe clinique efficacement et assurer une continuité de soins pour les patientes et patients auprès de qui il intervient. Enfin, cette bonification des heures, à même le budget pharmacien, permettra une meilleure stabilité d'emploi aux pharmaciens en GMF, ce qui favorisera l'attraction et la rétention de pharmaciens dans ces postes, ainsi que la continuité pour l'équipe clinique et les patients suivis dans ces GMF.

